

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 06 avril 2010

Date convocation : 29/03/2010

Absents : SOARES Américo.

1-Compte administratif 2009 du budget principal et budgets annexes approuvé à l'unanimité et affectation des résultats correspondants, qui se résume comme suit :

	Mandats émis	Titre émis	Solde
Budget Principal			
Fonctionnement	278 048.15 €	355 396.74 €	77 34859 €
Investissement	191 037.64 €	180 984.31 €	- 10 053.33 €
Résultat reporté 2008 Fonct.		24 253.93 €	24 253.93 €
Résultat reporté 2008 Invest.	30 244.76 €		- 30 244.76 €
Résultat 2009 Fonctionnement			101 602.52 €
Résultat 2009 Investissement			- 40 298.09 €
Budget annexe Assainissement			
Exploitation	26 796.20 €	39 061.63 €	12 26543 €
Investissement	21 567.66 €	69 117.83 €	47 550.17 €
Résultat reporté 2008 Fonct		0.00 €	0.00 €
Résultat reporté 2008 Invest.	- 55 597.11 €		- 55 597 11 €
Résultat 2009 Fonctionnement			12 265.43 €
Résultat 2009 Investissement			- 8 046.94 €
Lotissement de La Bouriette			
	23 729.37€	72 998.00 €	49 268.63 €
Résultat reporté 2008	49 268.63 €		- 49 268.36 €
Résultat 2009			/
CCAS			
Fonctionnement		350.00 €	350.00 €
Résultat reporté 2008		1 778.98 €	1 778.98 €
Résultat 2009			2 128.98 €

2- Taux des taxes locales 2010 : au vu de la hausse des bases de calcul des impôts locaux, il est décidé à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2010. les taux restent donc inchangés, soit :

Taxe habitation	6.70 %
Taxe foncier bâti	11.46 %
Taxe foncier non bâti	55.12 %

3- Budget 2010 : le budget principal et ses budgets annexes assainissement, lotissement et CCAS, ont été approuvés à l'unanimité des membres présents, dont les balances générales sont les suivantes :

Libellés	Dépenses	Recettes
Budget Principal		
Section de fonctionnement	334 562.00 €	334 562.00 €
Section d'investissement	146 126.00 €	146 126.00 €
Budget annexe Assainissement		
Section fonctionnement	41 081.00 €	41 081.00 €
Section investissement	44 019.00 €	44 019.00 €
Budget annexe « Lotissement de la Bouriette »		
Section de fonctionnement	100 000.00 €	100 000.00 €
Section d'investissement	100 000.00 €	100 000.00 €
Budget annexe « CCAS »		
Section de fonctionnement	2 328.00 €	2 328.00 €

Les principaux investissements prévisionnels inscrits au budget sont les suivants :

- Fin des travaux de réhabilitation de l'atelier municipal suite au sinistre de juin 2009, pour 5 320 € TTC et équipement en matériel de ce même atelier pour 3 600 € TTC
- Achat d'un camion, suite au sinistre de juin 2009, pour 4 730 € TTC
- Achat d'un photocopieur pour le secrétariat de mairie en remplacement de celui cédé à l'Agence Postale pour 4 880 € TTC
- Extension de l'éclairage public rue et impasse de la Bouriette pour 8 300 € TTC, subventionnés à 100 % du montant HT par le SDET du Tarn
- Travaux de voirie (FAVIL) pour 30 000 € TTC, subventionnés à 40 % par le Département du Tarn
- Remboursement SAEP Pampelonne des travaux d'extension des réseau d'eau rue de Tréban (17 405 €) et raccordement lotissement de la Bouriette (9 100 €)
- ouverture d'un programme pour le projet de 4 logements destinés à l'accueil de personnes âgées pour 6 000 €
- ouverture d'un programme pour le projet de réhabilitation de la halle, dans le cadre de la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture, pour 3 000 €

4- Subventions aux associations : Il est rappelé que pour prétendre à une subvention, les associations doivent déposer en mairie une demande accompagnée de leur compte de résultat, bilan, composition du bureau et n° SIRET. Sans N° S IRET, les subventions ne pourront être versées. Il est décidé de verser les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

- Comité de la Foire du Ségala	700 €
- Comité des Fêtes de Tanus	500 €
- Football Club Tanusien	300 €
- Club de l'Amitié	183 €
- Amicale de l'Age d'Or	183 €
- Boule Tanusienne	150 €
- GV Viaur	92 €
- Sté de Chasse Tanus	92 €
Association Viaur Cérou	110.75 €
Association de Soutien à Domicile	110.75 €
Association des Parents d'élèves du Lycée	
Jean Jaurès à Carmaux (participation prêt livres scolaires)	60.00 €
Centre Social de Puy St Georges (permanences emploi relais formation)	2 000.00 €
Association Agrée de Pêche Protection du Milieu Aquatique de Carmaux (AAPPMA)	50.00 €

5- Questions diverses

* **Cartes de transport scolaire** : lecture d'un courrier émanant du Syndicat RPI Ségaviaur, concernant la participation forfaitaire de 69 € payée par les familles à la Federteep, pour l'utilisation des transports scolaires liés aux écoles primaires du RPI. Il est décidé à l'unanimité du maintien du paiement de la participation forfaitaire annuelle à la Federteep, **par les familles**.

* **Produit exceptionnel** : accord pour encaisser un chèque des assurances AXA de **523.13 €**, indemnisation du sinistre subit à la signalisation du passage piéton av Paul Bodin au niveau de la Pharmacie

* **Voirie d'Intérêt Communautaire (VIC)** : la Communauté de Communes du Ségala Carmausin projette de prendre à sa charge (mise à disposition de la part des communes) 10 % supplémentaire de voirie communale. Il s'agirait de rajouter à la VIC déjà mise à disposition, les voies suivantes : VC 10 de la RD53A au hameau de Arvieu (Route de St Just), la VC26 de l'avenue Paul Bodin à la VC 11 (route de Marsal) , la VC 11 de la VC 26 à la RD 53 (portion qui rejoint la départementale vers Pampelonne).

* **Nouveau tarif de droit de place** : création d'un nouveau tarif de droit de place pour le stationnement de type « restauration itinérante à consommer sur place» au prix forfaitaire de 10 € (dix euros) par mois

* **PVR Rue de Tréban** : Lecture de la requête devant le Tribunal Administratif de Toulouse déposée par M.Jean-ierre DELPOUX, suite à la réception d'un commandement de payer émanant de la Trésorerie de Carmaux, pour la PVR due, liée à son permis de construire pour une maison d'habitation, d'un montant égal à 3 049.20 €. Il est décidé à l'unanimité des membres présents de choisir un avocat pour représenter la commune auprès du TA dans le cadre de ce contentieux.

* **Enquête publique dossier loi sur l'eau pour les travaux à venir de la déviation de » La Croix de Mille-Tanus** : aucune observation n'est émise par le CM sur le dossier de cette enquête ouverte du 15 mars au 14 avril 2010.

Madame le Maire de Tanus,
Rolande AZAM

06/04/2010